M. Le Président : Jean-Guy CORNU	Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes

CLISSON SÈVRE & MAINE l'AGGLO

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 17 mars 2023

03.2023-11	**VOIRIE - RESEAUX DIVERS** **OBJET : Accord-cadre à bons de commande « balayage des voies d'intérêt communautaire – période 2021-2024 » - avenant n°1 au lot n°1**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°B_11.05.2021-03 du Bureau communautaire en date du 11 mai 2021 désignant comme attributaire de l'accord-cadre à bons de commande pour le balayage des voies d'intérêt communautaires – période 2021-2024, la société VEOLIA – GRANDJOUAN SACO – Agence Nantes Nettoiement- sise ZI de la Loire – chemin des bourderies – 44 815 Saint Herblain pour l'ensemble des lots :

- Lot 1 : Communes de Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, Saint Hilaire de Clisson, Saint Lumine de Clisson
- Lot 2 : Communes d'Aigrefeuille sur Maine, Château-Thébaud, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Remouillé et Vieillevigne

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux au lot n° 1 de l'accord-cadre, afin de réaliser certaines prestations non prévues initialement,

Considérant le projet d'avenant, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°1 avec l'entreprise titulaire du lot n°1 de l'accord-cadre à bons de commande pour le balayage des voies d'intérêt communautaires – période 2021-2024, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site internet le : 21/03/2023

AR-Préfecture de Nantes	Acte certifié éxécutoire
044-200067635-20230317-1-AU	Réception par le Préfet : 17-03-2023 Publication le : 21-03-2023

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des ajoncs
44194 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public

GRANDJOUAN SACO – VEOLIA SAS
Agence Nantes Nettoiement
ZI de la Loire
Chemin des Bourderies
44815 SAINT HERBLAIN Cedex

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

- Objet du marché public:

Accord-cadre à bons de commande

BALAYAGE DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2021 - 2024

Lot 1 : Communes de Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, Saint Hilaire de Clisson, Saint Lumine de Clisson

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre **: 04 juin 2021**

- Durée d'exécution de l'accord-cadre : Période initiale de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction tacite de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

- Montant initial de l'accord-cadre : **:** Accord-cadre à bons de commande monoattributaire sans minimum, avec maximum 50 000 € HT annuel.
Le montant de l'accord-cadre sera calculé en fonction des prestations réellement exécutées en application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'ajouter des prix et des surfaces en fonction des sites afin d'adapter l'accord-cadre aux prestations à réaliser.

Ces prix et surfaces supplémentaires sont intégrés au bordereau des prix joint en annexe. Cette pièce fait partie intégrante du présent avenant.

N° de Prix	Désignation	Linéaire Surface	Unité	Montant HT
1.08 Bis	CLISSON - PA DE TABARI 2023			
	Voies			
	Rue des Papetiers	330,00	ML	
	Palette de retournement rue des Papetiers	1200,00	M2	75,71 € HT

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande en cours d'exécution ou à exécuter.

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations..

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Clisson , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu le présent avenant à titre de notification* »

A ……, le ……

Signature du titulaire,